

PREVENTION DU RISQUE BIOLOGIQUE EN ENTREPRISE

PREVENTION DU RISQUE BIOLOGIQUE



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



PREVENTION DU RISQUE BIOLOGIQUE EN ENTREPRISE

(Durée : 1 jour (07 heures))

Public

Tout salarié souhaitant développer ses connaissances concernant le risque biologique en entreprise. Salarié en charge de la prévention dans son entreprise, souhaitant renforcer ses compétences concernant la prévention du risque biologique.

Pré requis

Aucun

Recommandations

Avoir connaissance du DUERP de son établissement / de sa structure, ou avoir participé à l'enrichissement du DUERP de son établissement / de sa structure

Objectifs

- Expliquer simplement ce qu'est un agent biologique infectieux et ce qu'est le risque biologique
- Pouvoir adapter ses connaissances en fonction du contexte sanitaire
- Expliquer simplement ce qu'est un DUERP
- Identifier les situations particulières liées au risque biologique et les ajouter au DUERP de leur établissement
- Proposer des pistes d'amélioration à ces situations en proposant des mesures de prévention ou de protection (de nature organisationnelle, technique ou humaine) permettant de supprimer ou minimiser l'exposition au risque biologique

Contenu

- Les agents infectieux : les microorganismes
- Les mécanismes de l'infection : comment ça marche ?
- Les précautions standard et les précautions complémentaires : mais de quoi parle-t-on ?
- Les enjeux de la prévention des risques (humains, économiques, juridiques)
- Le cas particulier du risque biologique
- Le rôle et les missions du référent S&ST
- Repérer les situations particulières d'exposition au risque biologique
- Proposer des mesures organisationnelles permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique
- Proposer des mesures techniques permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



- Proposer des mesures humaines permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique
- Mise à jour du DUERP et du plan d'actions
- Gestion des actions :
 - Les mesures organisationnelles
 - Les mesures collectives
 - Les mesures individuelles
- Traçabilité du repérage des risques et des actions de prévention associées
- La vigilance sur les autres risques (RPS, TMS...)

Méthodes et outils

Formation liant la théorie, la pratique, l'analyse et l'amélioration des pratiques professionnelles. La formation permettra entre autres à la structure de poser les bases de sa réévaluation des risques professionnels, de mettre en place des actions concrètes de prévention. La participation active des stagiaires sera privilégiée, la présence du DUERP existant est fortement recommandée.

Mode de validation

Évaluation formative tout au long de la formation.
A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 07 heures réparties en 1 journée
Effectif maximum : 12 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par une infirmière DE diplômée en ergonomie médicale, formatrice formée aux risques NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), sollicitée en soutien des soignants pendant la crise sanitaire du printemps 2020

**PREVENTION DU RISQUE BIOLOGIQUE EN ENTREPRISE**

JOUR 1	
9h00 – 12h30	<p>Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation</p> <ul style="list-style-type: none">• Les agents infectieux : les microorganismes• Les mécanismes de l'infection : comment ça marche ?• Les précautions standard et les précautions complémentaires : mais de quoi parle-t-on ?• La Covid-19 : histoire d'une maladie• Les enjeux de la prévention des risques (humains, économiques, juridiques)• Le cas particulier du risque biologique• Le rôle et les missions du référent S&ST• Repérer les situations particulières d'exposition au risque biologique• Proposer des mesures organisationnelles permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique• Proposer des mesures techniques permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique• Proposer des mesures humaines permettant de supprimer ou diminuer l'exposition au risque biologique
13h30 – 17h00	<ul style="list-style-type: none">• Mise à jour du DUERP et du plan d'actions• Gestion des actions :<ul style="list-style-type: none">• Les mesures organisationnelles• Les mesures collectives• Les mesures individuelles• Traçabilité du repérage des risques et des actions de prévention associées• La vigilance sur les autres risques (RPS, TMS...) <p>Bilan de fin de formation</p>